



Alcool au volant puis accident seul sans tiers

Par **canne**, le **05/01/2015** à **18:57**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident le 14 février 2014, seul, sans tiers. J'avais 1,75 gramme d'alcool à la prise de sang.rnrnJe suis resté 1 mois dans le coma puis 3 mois hospitalisé.rnrnJe passe au tribunal correctionnel le 20 janvier pour conduite sous l'emprise de l'alcool et perte de contrôle du véhicule. Quelle amende va-t'on me mettre suite au PV de gendarmerie (art L 234-1 et art R 413-17).rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2015** à **07:34**

Bonjour,rnrnLa seule info qu'on puisse vous donner est le montant maxi possible de l'amende pénale qui peut être fixée par le juge. Tout est indiqué dans le dossier en post-it de ce forum : conduite sous alcool. Merci de vous y reporter.

Par **alterego**, le **06/01/2015** à **10:15**

Bonjour,rnrnAu delà de 0,80 g/litre dans le sang vous risquez une peine principale de 2 ans d'emprisonnement et 4.500 euros d'amende et la perte de la moitié du nombre maximal des points du permis.rnrnConsultez le CCAA proche de chez vous (Montereaup-Faux l'Yonne, Sens, Dijon ou autres), faites-vous suivre. Vous le justifierez devant le Tribunal afin d'essayer d'atténuer la sanction.rnrnCordialement